

COMMUNE DE FOURNEVILLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 Novembre 2006

L'an deux mil six, le 3 Novembre à 20h45, le Conseil Municipal de FOURNEVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-Marie DELAMARE, Maire.

Etaient présents : Mrs. GILLES et ROUSSEAU Maires adjoints,
Mrs BERLY, FLAMBARD, FOSSEY, GRASSELLI, HOYER, Mme
CROS-GIMBERT Conseillers municipaux.

Absents : C. COLLARD,

Monsieur Jean Luc FOSSEY est élu Secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 25 Août 2006

Lecture faite par Monsieur FOSSEY, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

URBANISME : Projet parcelles HABERT :

Monsieur le Maire expose que deux demandes de certificat d'urbanisme ont été présentées par Monsieur HABERT pour des parcelles (ZD 14 et ZE 29) situées de part et d'autre du CD 289 dans le Mont Chéron et inscrites en zone NB b au Plan d'occupation des sols. L'objectif étant de constituer 4 lots sur chaque parcelle.

Juridiquement, rien ne s'oppose semble t-il à ce projet néanmoins les CU n'ont pas été délivrés car il y a lieu de prévoir l'aménagement du chemin rural dit chemin vert ainsi qu'une extension des réseaux eau, électrique et téléphone.

Les devis correspondants ont été établis et présentés à Monsieur HABERT l'ensemble des aménagements étant estimés à 85.000 Euros TTC qui devraient, dans le cadre de la loi SRU être préfinancés par la Commune puis pris en charge par les titulaires des futurs permis de construire dans le cadre d'une participation pour les voies et réseaux.

Dans le but de limiter le temps de portage de l'opération par la Commune, Monsieur le Maire a demandé à Monsieur HABERT de réaliser ces deux opérations en deux tranches en commençant par l'aménagement de la parcelle ZB 14 qui est moins coûteuse.

Le Conseil Municipal prend acte de ces demandes et de la réponse qui a été apportée.

URBANISME : Projet parcelles LECAUCHOIS :

Monsieur le Maire expose qu'une demande de Certificat d'urbanisme a été présentée dans le cadre d'un partage successoral par les enfants LECAUCHOIS pour les parcelles A 99,487 et 489 d'une contenance totale de 14.880 m2 située dans les Hunières et inscrites en zone NB a au Plan d'occupation des sols.

Une première demande qui prévoyait des divisions ne tenant pas compte des surfaces minimum prévues au règlement du POS a été refusée.

Une seconde demande visant à diviser cet ensemble en 5 lots (deux parcelles de 4.000 m² et 3 parcelles de 2.000 m² dont 1 supporte une habitation existante) est en cours d'instruction. En l'état actuel du dossier on sait :

- que la desserte en eau est insuffisante mais pourrait être améliorée par un renforcement sur une faible longueur ;
- qu'une extension du chemin rural sur une longueur de 200 mètres environ (actuellement propriété des demandeurs) permettrait l'accès de toutes les nouvelles habitations
- que le réseau EDF doit au minimum faire l'objet d'une extension.

Cependant, ces extensions de réseaux devant se faire sur le domaine privé, c'est l'aménageur qui doit prévoir les équipements nécessaires dans un dossier d'aménagement.

Le conseil Municipal prend acte de cette demande et des suites qui y ont été données.

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision d'instituer un droit de préemption urbain sur les parcelles inscrites en zone 1 NA au P.O.S.

Dans ce cadre, nous sommes saisi d'une déclaration d'intention d'aliéner la parcelle et l'habitation cadastrée ZB 28 et située au carrefour du Gascoin.

Après échanges de vues, le Conseil décide à l'unanimité de ne pas préempter cette parcelle et charge le Maire, compte tenu de la vétusté de la construction de demander à l'acquéreur qu'elles sont ces intentions et notamment les suites qu'il compte donner à la demande de permis de construire déposée.

TARIF DE LA CANTINE :

Monsieur le Maire expose que par délibération en date du 13 Novembre 1996, le Conseil avait institué un prix de repas de 15,50 F. pour les enseignants qui avaient demandé à l'époque à prendre leur repas à la cantine.

Depuis lors ce prix n'a pas été revalorisé car il n'y avait plus de demande.

Suite à l'arrivée d'un nouvel enseignant qui souhaite bénéficier de ce service, il y a lieu de fixer un tarif.

Après échanges de vues, le Conseil décide à l'unanimité de revaloriser ce prix sur la base de l'évolution du tarif pour les enfants ce qui porte le repas pour l'année scolaire en cours à la somme de 4,60 €uros.

MODIFICATIONS BUDGETAIRES :

Monsieur le Maire informe le conseil que les opérations d'acquisition de la parcelle ZB 19 auprès de l'Etablissement Public Foncier ont nécessité le règlement de frais de notaire pour une somme supérieure aux prévisions. Il a donc dû réaliser un virement de crédit d'un montant de 1.000 Euros du poste 213 au poste 210.

Le Conseil prend acte de cette modification budgétaire

TRAVAUX :

Eglise

Monsieur GILLES, Maire Adjoint, fait un compte rendu des réunions de la Commission travaux qui s'est penchée sur l'aménagement du parvis de l'église. Il indique que ces travaux sont les bienvenus car les fondations du mur entre l'église et la mairie étaient très dégradées. Il présente les pavés qui seront utilisés et la manière dont ils pourraient être disposés. Les travaux actuellement stoppés compte tenu des congés reprendront dès Lundi.

Salle des buttereaux

Il informe par ailleurs le Conseil que les barrières entre la salle des buttereaux et le Tennis destinées à sécuriser les enfants fréquentant la cantine et la garderie sur cet espace sont posées.

Monsieur le Maire indique également qu'il serait utile de prévoir l'installation d'une sirène pour permettre à l'assistante maternelle d'alerter en cas de problème. Monsieur GILLES précise qu'il faut prévoir une dépense d'environ 400 €uros H.T.

Les membres du Conseil donnent leur accord sur cette dépense en demandant toutefois qu'il soit prévu un dispositif de neutralisation pour éviter des déclenchements intempestifs durant les locations de la salle.

Chemin des Hunières

Monsieur le Maire informe le Conseil que des contacts ont été pris avec les représentants de la Commune de Gonneville sur Honfleur afin d'améliorer le chemin des Hunières sur la partie mitoyenne. Un projet a été établi par les services de la Communauté de Communes comporte la pose d'une poutre en rives, sur déflachage et la pose d'un revêtement en enrobé de 5 cm représentant une dépense d'environ 50.000 Euros TTC (M.O. comprise). Une demande de DGE sera présentée par la Commune de Gonneville et le plan de financement pourrait être le suivant :

- DGE 10.000 €
- Commune de Gonneville 20.000 €
- Commune de Fourneville 20.000 €

Le détail des travaux sera examiné dans le cadre du budget 2007.

Carrefour Destin

L'aménagement de ce carrefour est presque terminé et la visibilité en sortie de la RD 289 de part et d'autre du RD 119 a considérablement été améliorée cependant nous avons indiqué au Conseiller Général, lors de sa visite, qu'il restait quelques difficultés

dues à la vitesse des véhicules et surtout au mauvais positionnement sur la chaussée puisque les véhicules venant de l'Ouest ont tendance à se déporter au milieu de la voie.

Les propositions suivantes sont donc faites :

- marquage de l'axe de la chaussée
- limitation à 50 km/h
- marquage du stop de la voie du Mont Chéron le plus en avant possible

Par ailleurs, nous réitérons notre demande d'aménagement d'un emplacement pour l'abribus qui pourrait être complété d'un passage piéton et d'un bordurage le long du CD 119 côté Nord permettant l'accès des enfants tel que prévu avec Monsieur CHAUVIN en Juillet 2003.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il avait été décidé de surseoir à la dénomination de la portion de la RD 119 entre le Calvaire et la limite de la Commune. Le Conseil décide de retenir la dénomination de Route de Saint Gatien.

Monsieur Jean Luc FOSSEY fait un compte rendu de la réunion qui s'est tenue à Honfleur à l'initiative de Madame AMELINE au sujet de la Grippe aviaire.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 H 50.

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Jean-Luc FOSSEY

LE MAIRE
Jean-Marie DELAMARE

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

-